

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE CHANTILLY



DEMANDE D'ALLOCATION
RENTREE ETUDIANTS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

NATURE DE L'AIDE ET CONDITIONS D'OBTENTION

CONTEXTE/OBJECTIF

La pandémie de COVID 19 a fortement impacté les conditions de vie des étudiants, en fragilisant leur budget et, par voie de conséquence celui des parents dont ils demeurent à charge.

Le C.C.A.S de Chantilly souhaite, au travers du présent dispositif, décliné sous la forme d'une allocation exceptionnelle de rentrée, apporter son soutien aux étudiants inscrits dans un parcours d'enseignement supérieur.

Cette aide s'adresse aux étudiants Cantiliens OU à la charge d'au moins un parent domicilié à Chantilly au titre de sa résidence principale

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Etre titulaire du baccalauréat et inscrit dans un établissement d'études supérieures pour la rentrée universitaire 2021-2022 (*Hors contrat d'alternance, donnant le statut de salarié*)
- Résider à Chantilly OU être à la charge d'un parent, domicilié à Chantilly au titre de sa résidence principale
- Etre âgé de moins de 26 ans au 31/12/2021 (né après le 31/12/1995)
- Remplir les conditions de ressources définies dans le barème d'attribution
- Fournir un dossier complet

NATURE DE L'AIDE

Aide exceptionnelle de **150, 200 ou 250 €** versée en une fois.

Montant déterminé par référence au montant de l'imposition sur les revenus 2020 de l'étudiant et de ses parents (avis d'imposition 2021) – ligne 14

Impôt ligne 14 compris entre :	Montant de l'aide
0 et 1000 €	250 €
1001 et 1800 €	200 €
1801 et 2800 €	150 €

MISE EN PAIEMENT

Virement bancaire sur le compte de l'étudiant sous un mois après envoi de la notification d'attribution

RENSEIGNEMENTS DEMANDEUR

ETUDIANT DEMANDEUR

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

ANNÉE D'OBTENTION DU BACCALAURÉAT : **LIEU** :

NATURE DES ETUDES SUIVIES RENTREE 2021-2022 :

UNIVERSITE OU ECOLE SUPERIEURE :

IMPOSITION SUR REVENUS - LIGNE 14 DECLARATION 2021 SUR REVENUS PERÇUS EN 2020 (Si déclaration séparée):€

PARENT(S)/ DOMICILE DE RATTACHEMENT

NOM(S) :

PRENOM(S) :

SITUATION FAMILIALE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

IMPOSITION SUR REVENUS - LIGNE 14 DECLARATION 2021 SUR REVENUS PERÇUS EN 2020 :
.....€

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier. Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques et à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide financière est susceptible de m'être allouée par le C.C.A.S de la Ville de Chantilly.

Date et signature de l'étudiant et du (des) parent(s) déclarant(s)

PIECES A FOURNIR EN ANNEXE DU PRESENT FORMULAIRE DE DEMANDE

	Partie réservée au service administratif
Copie de la pièce d'identité de l'étudiant	
Copie du diplôme du baccalauréat ou relevé de notes	
Certificat de scolarité attestant de l'inscription en études supérieures à la rentrée 2021-2022	
Copie du livret de famille des parents	
Justificatif de domicile de moins de 2 mois des parents	
Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020 des parents*ayant l'étudiant à charge ET de l'étudiant, en cas d'imposition séparée	
RIB de l'étudiant	

***L'avis d'imposition des parents doit obligatoirement être fourni**, même en cas d'imposition séparée

*Si les parents sont séparés ou divorcés, fournir l'avis du parent déclarant l'étudiant à sa charge

*En cas de vie maritale des parents, fournir l'avis d'imposition de chacun des parents

Dossier à retourner AVANT LE 31.12.2021 accompagné de l'ensemble des pièces justificatives:

- Par courrier électronique à l'adresse : etudiants@ville-chantilly.fr
- OU par envoi postal à : C.C.A.S – Mairie de Chantilly – 11 av. du Maréchal Joffre – 60500 Chantilly

Pour tout complément d'information : contacter le 03 44 62 42 60